



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/357

Attribution d'une subvention de 1000 euros à l'association les Chats de Loyasse

Direction de l'Ecologie Urbaine

Rapporteur : M. HUSSON Nicolas

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 NOVEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 NOVEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE 26 NOVEMBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 3 DECEMBRE 2020

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS :

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/357 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 1000 EUROS A L'ASSOCIATION LES CHATS DE LOYASSE (DIRECTION DE L'ECOLOGIE URBAINE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 3 novembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Fondée le 6 mai 2017, cette association a pour but d'apporter une aide aux personnes (mères nourricières), aux associations et petites structures qui s'occupent de chats errants ainsi que d'autres animaux abandonnés ou maltraités. Son siège se situe 3, rue du Cardinal Gerlier à Lyon 5^{ème}.

Les missions s'exercent sur plusieurs axes :

- distribution d'alimentation, de matériel médical ou d'abris en fonction des besoins,
- financement de soins vétérinaires et de stérilisations,
- sensibilisation du public sur les conditions de vie des chats errants ou libres,
- récolte de denrées alimentaires, de matériels médicaux ou nécessaires à la fabrication des abris.

Cette association entend limiter la prolifération des chats errants dits libres, et participe ainsi à la politique de salubrité de ville de Lyon. Son action assure aussi bien une intervention qu'une médiation avec les acteurs de terrains et est nécessaire au bon relai entre les pouvoirs publics et les bénévoles investis dans la cause du chat libre. La connaissance du terrain est en effet indispensable à la capture de ces animaux pour leur prodiguer les soins et assurer leur stérilisation.

Grâce à son bon positionnement et son action, des recensements de chats libres ont pu être effectués et on dénombre en moyenne plus de 300 chats par arrondissement lyonnais. Cette association est également un des partenaires de l'étude en cours sur la place du chat libre en ville menée en lien avec la Société protectrice des animaux (SPA).

L'octroi d'une subvention de 1000 euros, identique à celle versée en 2019, est proposé cette année en soutien à cette jeune association.

Vu l'avis du Conseil du 5^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Urbanisme - Nature en ville - Sécurité ;

DELIBERE

1 - Une subvention de fonctionnement de 1000 euros est allouée à l'association des Chats de Loyasse.

2 - La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2020 soit 1000 euros sur la ligne 41140 article 6574, fonction 112.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Grégory DOUCET